EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du voeu et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE quitte la séance avant le vote de la question n°9.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 22

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS

Mme Valérie BERNARD, Mme Magali GALLAIS et M. Gérard BOHNER ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville met en place chaque année une enveloppe de 635 000 € afin de contribuer à la mise en œuvre de projets associatifs sur les quartiers concernés.

Disponible sur le site internet de la Ville, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signé avec Clermont Communauté et l'Etat, précise les six domaines d'intervention des activités associatives retenues : « habitat et cadre de vie », « développement économique, emploi et insertion », « santé », « éducation et réussite éducative », « prévention de la délinquance », « citoyenneté, culture et participation des habitants ». Les objectifs auxquels doivent répondre ces activités, et donc les critères d'attribution des subventions, sont précisés en fonction de chaque domaine, dans ce document.

La participation des habitants dans l'élaboration de ces activités est un autre critère déterminant au regard de la finalité de la « Politique de la Ville » d'améliorer la qualité de vie et renforcer la cohésion sociale sur les quartiers.

Cinquante cinq projets ont déjà bénéficié d'un soutien financier de la commune, pour un montant de 557 300 €.

Cinq autres projets ont été examinés, pour un montant global de 30 400 € :

- **Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA / PARQ)** : Deux « chantiers mineurs » : Neyrat / Champratel et Les Vergnes / La Gauthière, pour la réalisation de journaux de quartier.
 L'objectif de ces projets est de faire travailler des jeunes sur les quartiers qui les concernent directement et les investir dans une démarche où ils auront à promouvoir des idées, des informations en direction d'autres jeunes ou adultes du quartier et de coupler l'idée de travail rémunéré avec un temps de réflexion, une méthode, des apprentissages.
 Le coût total de l'action est de 16 530 €.
 En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 1 400 € pour l'action de Neyrat / Champratel et 1 000 € pour l'action des Vergnes / La Gauthière.

- **Centre Ressources Illettrisme auvergne (CRI Auvergne)** : Lutte contre l'illettrisme
 Le CRI répond à la problématique de l'illettrisme en favorisant l'accès aux ressources documentaires et les rencontres de professionnels en direction des publics concernés.
 C'est à partir des locaux de Public Info que des permanences hebdomadaires sont organisées pour les publics en situation d'illettrisme mais aussi pour les structures associatives, administratives, ou privées. Si 9% de la population est concerné par l'illettrisme, 10 % de celle-ci est issue des quartiers ZUS.
 Pour l'année 2012, à partir de La Gauthière et concernant la population des quartiers Nord, 500 contacts ont été pris pour des informations, conseils formations ou orientations.
 Le coût total de l'action est de 40 980 €.

La subvention attendue est de 5 000 €. Comme les années précédentes, il est proposé d'allouer une subvention de ce montant.

- **Institut de Travail Social de la Région Auvergne** : Traces de Vie – se saisir des lieux, habiter La Gauthière
 Par la réalisation d'un film documentaire et sa diffusion pour et avec les habitants, l'idée est de tracer les contours du quartier de La Gauthière, ce qui sépare et ce qui réunit, ce qui a changé et ce qui demeure. Entendre la voix des habitants dire autrement ce qu'ils sont et ce qu'ils vivent, la réalité d'un quotidien loin des images habituelles.
 Ce projet s'inscrit dans la démarche globale d'animation portée par la DAJL.
 Le coût total de l'action est de 23 000 €.
 La subvention attendue est de 5 000 €. Il est proposé d'allouer une subvention de ce montant.

- **Maison des Jeux de Clermont-Ferrand** : Porter le jeu dans les quartiers – jeux, joue, tu joues ! Ensemble jouons !
 Trois types d'actions sont menés par l'association :
 . des ateliers de découverte de jeux utilisés dans le cadre d'accueil parents-enfants, de façon à réapprendre le jeu en famille comme moyen d'échanges positifs ;
 . fabrication de jeux, soit de jeux collectifs pour les structures (type maison de quartier), soit de jeux individuels avec l'objectif de rentrer le jeu au sein des familles ;
 . après-midi jeux, en direction de l'ensemble des habitant-e-s d'un quartier pour favoriser la rencontre et la création de lien social autour d'un moment convivial et intergénérationnel.
 Le coût total de l'action est de 38 210 €.
 La subvention attendue est de 3 000 €. Comme les années précédentes, il est proposé d'allouer une subvention de ce montant.

- **Secours Populaire Français - Fédération du Puy-de-Dôme** : Droit aux vacances pour tous – projet « vacances en famille » : aide aux familles défavorisées pour des séjours vacances.
 Le Secours Populaire a inscrit comme un droit pour tous la possibilité à des familles en difficulté de partir en vacances, avec pour objectif d'accompagner la reconstruction de l'identité et le renforcement de la parentalité : partager, resserrer et construire les liens familiaux.
 Cette action s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion afin de permettre aux familles de partir en vacances sur des périodes d'une semaine ou des sorties de deux jours, et accueillir les enfants et adolescents en centres de vacances ou camps d'adolescents.
 Des actions de collectes de dons sont menées par ailleurs pour permettre à quelques 250 personnes d'avoir un projet de vacances.
 Le coût total de l'action est de 269 000 €.
 En application de la convention, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 15 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées à ces associations comme décrit ci-dessus ;

- d'autoriser en temps utile le versement de ces subventions aux associations concernées ;

- d'autoriser la signature éventuelle de conventions de partenariat avec les associations, conformément à la législation en vigueur.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET